



Pour une politique des retraites juste et inclusive dans l'UE

Résolution Adoptée à la réunion du Comité exécutif des 26-27 mars 2024

Le contexte européen et les préoccupations des syndicats en matière de sécurité sociale et de politique des pensions

Les tendances démographiques actuelles sont utilisées comme argument par les gouvernements et les institutions de l'UE pour remettre en question la viabilité fiscale des "coûts du vieillissement", en particulier des systèmes de retraite. C'est ce qui ressort clairement des réformes adoptées dans certains États membres de l'UE, qui relèvent radicalement et souvent sans discernement l'âge légal de la retraite et opèrent des coupes dans les prestations de retraite (et leur indexation) et des ajustements à la baisse de l'État-providence. En outre, cette approche est conforme à celle adoptée par la révision des règles de la gouvernance économique européenne (GEE) - fortement contestée par la CES, qui réaffirme la priorité des droits énoncés dans le principe 15 du SEDS et la "dignité du vieillissement" ([CES 2021](#)).

Bien que de bons emplois, de bons salaires et des pensions adéquates soient nécessaires pour garantir un revenu non seulement pendant la phase de travail mais aussi pendant la phase de retraite, ce n'est pas une évidence pour tous. Dans toute l'Europe, les travailleurs sont confrontés à la pauvreté au travail, à des salaires tout à fait insuffisants pour assurer leur subsistance et à la stagnation des revenus, en raison de la mauvaise qualité des emplois, de la discontinuité et de la précarité généralisées des emplois, y compris les emplois à temps partiel involontaires, de la discrimination sur le marché du travail, y compris pour les travailleurs âgés, et de la très faible transition des jeunes travailleurs vers le marché du travail. La stabilité de l'emploi est encore aggravée par les crises récurrentes. **L'insuffisance et la discontinuité des salaires entraînent une accumulation inadéquate des droits à pension.**

Dans la plupart des pays, les travailleurs indépendants et les travailleurs atypiques ont moins de droits en matière de protection sociale et moins d'obligations en matière de cotisations que les salariés ([CES 2018](#)).

En raison du travail non déclaré ou informel (associé à des inspections du travail affaiblies), de pratiques fiscales dommageables, d'une fraude et d'une évasion fiscales et de cotisations considérables, des ressources fiscales importantes sont détournées du budget que les États membres pourraient consacrer à une protection sociale efficace et à la lutte contre la pauvreté.



Dans un certain nombre de pays de l'UE, les [taux de remplacement des pensions ont été considérablement réduits au cours des dernières décennies](#), même pour les salariés moyens ayant eu une très longue carrière professionnelle, ce qui a entraîné une baisse des revenus après la retraite, allant même jusqu'à les faire passer en dessous du seuil de pauvreté (1).

En outre, l'accès et l'adéquation des droits sont contrastés par des lacunes généralisées dans les systèmes de sécurité sociale, à plus forte raison pour les travailleurs transfrontaliers, mobiles et détachés.

Les femmes souffrent d'un écart de pension constant et durable, dû à la ségrégation horizontale et verticale persistante sur le marché du travail (2).

Les objectifs de l'Agenda 2030, les principes du SEDS et les objectifs européens et nationaux de Porto 2030 exigent que l'on s'attaque à toutes les distorsions susmentionnées.

Les études SociAll les plus récentes montrent clairement qu'[un marché du travail plus inclusif et de meilleure qualité est essentiel à l'acquisition du droit à des pensions adéquates](#). Toutefois, elles montrent également que [l'amélioration du marché du travail ne peut avoir un impact positif sur les droits à pension qu'au fil des décennies](#).

Toutes ces préoccupations récurrentes s'ajoutent à celles liées à la pauvreté, [qui touche les personnes âgées de manière disproportionnée](#), et sont exacerbées par l'augmentation du coût de la vie. L'augmentation des coûts de l'énergie et du logement (en l'absence de politiques de logement public et privé, y compris de logement social), et surtout l'absence de services de santé et de soins de longue durée de qualité et abordables, mettent en difficulté de nombreux ménages de personnes âgées et constituent des obstacles supplémentaires à la suffisance des revenus des pensions:-

Des filets de sécurité adéquats protégeant de la pauvreté et de l'exclusion sociale, y compris le revenu minimum et les régimes de retraite, officiellement présents dans toute l'UE, sont fortement menacés, tant sur le plan de l'efficacité que sur celui de l'adéquation.

En outre, elles doivent être des solutions de dernier recours complétant les politiques systémiques qui s'attaquent aux lacunes structurelles du marché du travail et des systèmes de retraite.

La CES pour une politique de pension équitable et inclusive et la dignité du vieillissement dans l'UE

Ces questions nécessitent une **approche systémique** ([CES 2016](#)), également basée sur une bonne rémunération dans un marché du travail inclusif et égalitaire, d'une part en s'attaquant aux causes du manque d'adéquation des pensions dans l'UE et en ciblant la pauvreté et l'exclusion sociale des retraités actuels et futurs d'autre part(2).



Les priorités nationales des syndicats en matière de politique des retraites, tout en respectant les compétences nationales, peuvent toutefois être relayées par des revendications communes :

- des systèmes de retraite plus inclusifs et adéquats qui garantissent des taux de remplacement appropriés et un niveau de vie décent au-delà de la protection contre la pauvreté ([CES 2023](#)) ;
- davantage d'investissements publics et sociaux cohérents avec le vieillissement de la population, y compris dans les soins de santé préventifs, les soins de longue durée et les logements décents ;
- la pleine indexation et la revalorisation des pensions pour les aligner sur les salaires ou les augmentations du coût de la vie ainsi que sur les besoins des personnes âgées;
- un accès équitable et plus rapide aux pensions pour ceux qui effectuent un travail pénible ;
- des règles spécifiques pour compenser l'écart de pension entre les hommes et les femmes (3) ;
- une promotion efficace de la solidarité intergénérationnelle au niveau de l'UE et des États membres, par exemple par des politiques favorisant le maintien au travail des travailleurs âgés en bonne santé jusqu'à l'âge légal de la retraite, associées à la création de parcours d'insertion dans des emplois de qualité pour les jeunes tels que des apprentissages ou des stages de qualité ;
- des régimes de pension minimums adéquats ou d'autres instruments garantissant que " toute personne âgée a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité ", qui visent à assurer à chacun davantage que le minimum vital ; pour les jeunes générations, corriger les dysfonctionnements du marché du travail, compenser les effets négatifs des cotisations fragmentées et des carrières peu rémunérées, compenser le chômage involontaire et les périodes de formation ; pour les travailleurs plus âgés, des mesures doivent être prises visant à compenser les lacunes accumulées ([CES 2016](#)).

Conformément au [programme d'action de Berlin](#), la CES vise à accompagner les syndicats dans la formulation de contributions fondées sur des preuves [à divers aspects de l'avenir de la protection sociale et de la politique de bien-être](#), avec des actions **ciblant** :

- i. la réalisation des droits à pension de la RSPP (article 15 bis), l'adéquation des pensions pour tous, le maintien et le soutien des revenus, l'intégration de la dimension hommes-femmes.
- ii. la réconciliation de la dichotomie entre les "coûts du vieillissement" et la "dignité du vieillissement" dans la GEE révisée augmentant les investissements sociaux et publics ;
- iii. les cotisations équitables, l'évolution des salaires et la viabilité de pensions adéquates;
- iv. la lutte contre le travail non déclaré, la fraude fiscale et l'évasion fiscales et sociales, ainsi que les pratiques fiscales dommageables
- v. l'état de droit et la lutte contre la corruption ;



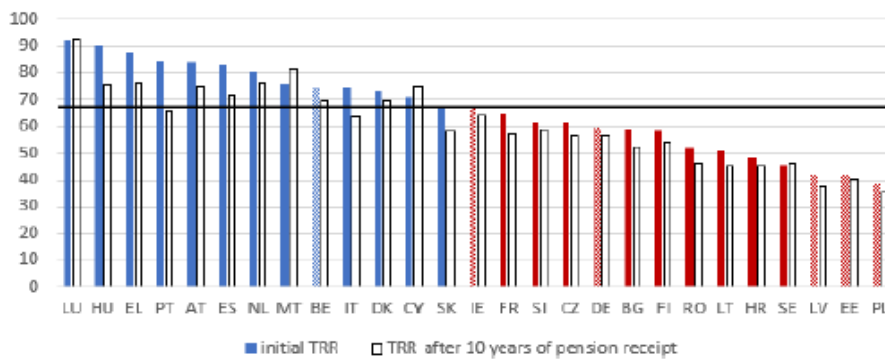
- vi. la lutte pour un logement décent pour tous et contre la pauvreté dans le logement
- vii. une proposition de principe pour un revenu minimum adéquat ou des pensions de vieillesse et pour les retraités dans l'UE, en cohérence avec des droits de vieillesse adéquats, accessibles et effectifs.



Annexe - Données, graphiques, documents de référence importants :

- (1) Dans l'[étude complète de la CES et de SociAll](#) intitulée " Des marchés du travail plus inclusifs pour des pensions plus adéquates - Un outil clé pour atteindre les objectifs de pension de l'EPSR ", la figure 2 à la page 15 présente les TRT nets réalisés en 2059 par les travailleurs masculins après 40 ans de salaire moyen. Il montre que moins de la moitié des systèmes de pension européens (surlignés en bleu) peut actuellement garantir le maintien du statut. En effectuant les mêmes calculs pour les salariés qui parviennent à améliorer leur position salariale de la moyenne à 200 % jusqu'à la fin de leur vie professionnelle, il apparaît clairement que seuls quelques rares États-providence - à savoir la Grèce, l'Espagne, le Luxembourg et le Portugal - seront en mesure d'étendre le maintien (limité) du statut à ces personnes à hauts revenus également.

Figure 2: TRR (net) achieved by workers (average wage) reaching respective standard pensionable ages after 40 years in 2059



- (2) L'étude SociAll de la CES "[Améliorer la protection vieillesse des femmes - le potentiel d'une réduction des écarts sur le marché du travail](#)" résume les dimensions des écarts entre les hommes et les femmes et leur impact sur leurs pensions, notamment un taux d'emploi plus faible, la ségrégation dans le temps partiel involontaire, une rémunération plus faible, un écart de rémunération persistant entre les hommes et les femmes, une discontinuité de carrière due à un déséquilibre entre le travail et la vie privée aggravé par le manque de services publics de soins et des congés parentaux, de maternité et de paternité inadéquats. L'étude souligne le rôle important que joue la compensation de l'absence de contribution liée à l'obligation de soins ou de garde.
- (3) L'étude "Des marchés du travail plus inclusifs pour des pensions plus adéquates" se penche également sur la pauvreté des personnes âgées, mesurée par les taux de risque de pauvreté (AROP) et les taux de privation matérielle sévère des retraités. Les taux de risque de pauvreté sont significativement plus élevés que ceux de l'ensemble de la population dans certains pays (principalement les États d'Europe centrale et orientale) et significativement plus bas dans d'autres (principalement en Europe du Sud), comme le montre la figure 4 p. 20.



Figure 4: At-risk-of-poverty-rates and severe material deprivation (2021)⁴⁷

